

AR Prefecture

016-241600303-20250915-093_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025



le **Rouillacais**
Communauté de Communes

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement non collectif

CDC DU ROUILLACAIS

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Document établi le 10-09-2020

Sommaire

AR Prefecture

016-241600303-20250915-093_15_09_2025-DE

Recu le 19/09/2025

Prix le 19/09/2025

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

1.2. Estimation de la population desservie

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.2. Les Recettes du service

3. Activités du service

4. Indicateurs de performance

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Annexe 1. Bilan d'activités par commune

0

0

2

2

2

3

3

4

5

6

6

7

8

1. Caractérisation technique du service

AR/ Préfecture

016-241600303-20250915-093_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC DU ROUILLACAIS (Communauté de communes)
- **Communes desservies** : COURBILLAC, DOUZAT, ÉCHALLAT, GENAC-BIGNAC, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL, MONS, ROUILLAC, SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE, SAINT-CYBARDEAUX, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, VAL-D'AUGE, VAUX-ROUILLAC
- Le service est exploité en régie. Il assure les tâches suivantes : application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

1.2. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6 456 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 9 842.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 66 % au 31/12/2024 (66 % au 31/12/2023).

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 3 568 installations.

2. AR Prefecture 016-241600303-20250915-093_15_09_2025-DE Reçu le 19/09/2025 Publié le 19/09/2025 Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	20,00	20,00	0
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	0	0	-
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	200,00	200,00	0

2.2. Les Recettes du service

016-241600303-20250915-093_15_09_2025-DE
AR Préfecture
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

En CTC	Collectivité
Montant des contrôles réalisés	85 455,90
Montant de travaux réalisés	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Total	85 455,90

3. **AR Prefecture** Activités du service

016-241600303-20250915-093_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

Prestation	2023	2024	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	45	28	-37,78%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	56	39	-30,36%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	316	204	-35,44%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	68	76	+11,76%
Avis sur certificat d'urbanisme	39	44	+12,82%

Vous trouverez le détail des activités du service par commune en Annexe 1

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Nombre de points max.	Points obtenus
Partie A		100	
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
Partie B			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	0
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	0

Pour 2024, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2023).

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2023	2024	Variation
nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	1602	2220	+38,58%
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1560	756	-51,54%
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3162	2976	-5,88%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	3561	3568	+0,20%
Taux de conformité [%]	88,79%	83,41%	

Annexe 1. Bilan d'activités par commune

AR Préfecture

016_241600303_20250915_093_15_09_2025_DE

Indicateurs clés

Recueil 19/09/2025

Projet de loi 19/09/2025

Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP.181)

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service (ANC/D.301)

Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (VP.305)

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification

Partie A

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)

Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)

Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)

Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (VP.171)

Partie B

Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)

Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)

Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)

Financier

Tarifs

Tarif du contrôle de l'ANC (DC.196)

Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) (DC.325)

Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) (DC.326)

Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)

Montant des recettes provenant des contrôles (DC.197)

Montant financier des travaux réalisés (DC.198)

Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) (DC.327)

Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) (DC.328)

Abonnement par le budget général (complémentaire) (DC.329)

Assujettissement à la TVA (complémentaire) (DC.330)

Dont budget Exploitant(s)

Montant des recettes provenant des contrôles

Montant financier des travaux réalisés

Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)

Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification

Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)

Par taille en EH

Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.307)

Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.308)

Par type (individuel/regroupé)

Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées (DC.309)

Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements (DC.310)

Par filière de traitement

Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC.311)

Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC.312)

Nombre d'installations agréées contrôlées (DC.313)

Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes) (DC.314)

Par mode d'évacuation des eaux

Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) (DC.316)

Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) (DC.317)

Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) (DC.318)

Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) (DC.319)

Parc

Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC.306)

Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)

Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC.315)

Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)

Parc existant

Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôlé (complémentaire) (DC.321)

Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)

Parc neuf/réhabilité

Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)

Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)

Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)

Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)

Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)

Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)

Niveau de service

Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)

Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)

Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)

Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)

Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)

Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)

Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)

Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)

Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)

Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)

Unité	2023	2024
%	66%	66%
hab.	9 842	9 842
hab.	6 456	6 456
Oui/non	oui	oui
0-140 pts	100	100
0-100 pts	100	100
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	non	non
Oui/non	non	non
Oui/non	non	non
Oui/non	oui	oui
%	89%	83,41%
Unité	3 561	3 568
Unité	1 602	2 220
Unité	1 560	756
€	20,00	20,00
€	0,00	0,00
€	200,00	200,00
€	82 526,70	85 455,86
€	0,00	0,00
€	0,00	0,00
€	0,00	0,00
€	0,00	0,00
Oui/non	oui	oui
€	0,00	0,00
€	0,00	0,00
€	0,00	0,00
Unité	133	112
Unité	3 561	3 568
Unité	3 423	3 451
Unité	5	5
Unité	3 561	3 568
Unité	3 428	3 456
Unité	0	0
Unité	269	3 381
Unité	786	786
Unité	1 465	1 465
Unité	136	153
Unité	865	865
Unité	133	112
Unité		
Unité		
Unité		
Unité	3 561	3 568
Unité	45	28
Unité	4	4
Unité	0	0
Unité	202	202
Unité	316	280
Unité	30	26
Unité	39	25
Unité	56	39
Unité	0	0
Unité	39	25
Unité	17	14
Oui/non	non	non
an(s)	10	10
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui
Oui/non	oui	oui